

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
 du
 COMPAGNIE DE ESCADRON
 de
 UNITÉ
 BRIGADE DE
 P.V. N° 1072-20/10 / 1976

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

- L

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

76306181

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ -

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse (4 feuillets)
2	- Plan des lieux
3	- Planche photographique
4	- Dessin effectué par le jeune L , J P
5	- Procès-verbal d'audition L , R
6	- Procès-verbal d'audition L , G
7	- Procès-verbal d'audition L , C
8	- Procès-verbal d'audition L , J P
9	- Procès-verbal d'audition C T
10	- Procès-verbal d'audition B , N

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	M. Le PREFET du
1	Au Général, Commandant la Région Aérienne à
2	Au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire (Bureau emploi renseignements) à
1	Au Commandant de la Circonscription Régionale de Gendarmerie (Etat-major - Service et Organisation) à
1	Au Commandant de Groupement du
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Cie

VU ET TRANSMIS PAR :

Le Commandant de
 Compagnie
 DATE, SIGNATURE, CACHET

Le 5 Novembre 1976



LE 3 / 11 / 1976

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
 du
 COMPAGNIE OU SECTION
 de
 UNITÉ
BRIGADE DE

PROCÈS VERBAL N°1072-20/09 / 1976

PROCÈS-VERBAL

de

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

PIÈCE N° 1

1

CAVRE RESERVE AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

ANALYSE: OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

REFERENCE: C.M. 32.600 - MA/Gend.T. du 2 Août 1968

Décret du 20 Mai 1903

NOUS SOUSSIGNÉS L, J, Adjudant - B, J Mdt Chef O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 20 Octobre 1976 HEURES à 10 heures 30 se présente au bureau de notre brigade M. L, R, âgé de ans, Officier de la Marine Marchande de demeurant, de son épouse, née L, G ans, etc de son fils J - P âgé de ans.

Ces personnes portent à notre connaissance les faits suivants:

- Le mardi 19 Octobre 1976, vers 23 heures 40, alors qu'ils circulaient à bord de leur voiture automobile sur le CD. venant de en direction de, à hauteur du village de en endroit où le CD. surplombe la vallée du, leur fille C âgée de ans, qui occupait le siège arrière droit signale à ses parents qu'un objet lumineux bizarre survolait la vallée du.

M. L, qui occupait le siège avant droit a regardé dans la direction indiquée par sa fille. Il a remarqué un objet qui émettait des lumières vers le sol. Il a demandé à son épouse qui conduisait d'arrêter la voiture. Il est descendu et s'est placé dans un endroit où il a pu observer l'engin pendant 3 à 4 minutes, son épouse et les enfants qui étaient restés dans la voiture ont pu observer également cet objet.

Après avoir repris la route en direction de, ils ont vu cet engin qui portait des faisceaux lumineux à chaque extrémité se déplacer. Ils éclairé la colline de et la route, puis s'est élevé et après avoir éteint ses faisceaux s'est dirigé vers par la vallée en direction de la Butte de en.

A la réception de ces renseignements nous interrogeons les membres de la famille L séparément, ils donnent un même version des faits.

Nous demandons au jeune J P, de nous faire un dessin de l'objet, il nous fait savoir qu'il en avait un le matin à la demande de son père. Le dessin établi par l'enfant correspond au signalement de l'objet décrit par tous les membres de la famille L.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le PREFET du	LE 2 Novembre 1976
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Procureur de la République à	
	<input type="checkbox"/> 1	Au Général Cdt. Région Aérienne à	
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Au Ministre des Armées, Direction Gendarmerie et J.M. -	
	<input type="checkbox"/> 1	Au COLONEL, Cdt CRG/B à	
	<input type="checkbox"/> 1	Au Lt. COLONEL, Cdt. Groupement	
	<input type="checkbox"/> 1	Archives	

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE ET CACHET

O. M.

M. L. , R. est connu de nous, officier de la marine marchande, il a la réputation d'un homme , ne cherchant nullement à se faire remarquer.

Mme L. , G. est très bien considérée, elle élève ses enfants d'une façon remarquable, son mari étant souvent absent au domicile en raison de sa profession. Quant aux enfants, ils sont de très bons élèves en classe et ne cherchent pas à se vanter ou se distinguer.

La famille L. , semble présenter un degré de crédulité qu'on peut prendre en considération.

--- MESURES PRISES ---

Conformément à la CR. 32.600 - MA/Gend.T du 2 Août 1968 par message radio N° 605/2 du 20 Octobre 1976, nous rendons compte à notre Commandant de Compagnie, qui se transporte sur les lieux.-

--- DESCRIPTION DE L'OBJET ---

Suivant les renseignements fournis par la famille L. l'objet avait la forme d'une ellipse de 5 à 6 mètres de longueur, gabarit d'une Citroën DS selon M. L.

A chaque extrémité apparaissait un faisceau lumineux qui projetait une lumière très forte d'un jaune blafard comme des phares à iode, en oblique vers le sol.

L'épaisseur de l'engin n'a pu être déterminé. Il se déplaçait en à une allure évaluée par les témoins à 50 Km/Heure environ. Lorsqu'il s'est élevé les faisceaux lumineux vers le sol se sont éteints, on pouvait alors remarquer des petites luminères à l'intérieur de l'objet. -

--- ETAT DES LIEUX ---

L'endroit où l'objet a été aperçu se situe au dessus de la vallée du séparant la commune de de celle de

Les coordonnées de la zone d'observation sont relevées sur la carte au 50.000° (Type M.): de la feuille

La vallée du est orientée d' en Elle est bordée au par la colline de , point côté , au par la Butte de point côté).

La zone d'observation de la famille L. se situe de à , soit sur une distance de 2 Km 200 environ

Le qui coule dans la vallée à une largeur variable de 2 mètres. Sur ce cours d'eau dans la zone déterminée ci-dessus sont implantées la station d'épuration de la ville de et la station d'équarrissage de , qui fonctionnent nuit et jour.

De part et d'autre de la vallée, il existe des villages habités.

Le relief est constitué de prairies, de champs et de bosquets le long du cours d'eau.

Aucune ligne de haute tension ni basse tension n'existe dans la vallée, les clôtures électriques ne fonctionnent pas la nuit.

--- CONSTATATIONS ---

L'engin ne s'étant pas posé aucune constatation n'a été faite au sol.

Nous avons pris des photographies des lieux et des endroits de l'observation de la famille L (Pièce N°3) -

-- VERIFICATIONS ANNEXES ----

Nous avons pris contact avec le service de la météorologie de : le 19 Octobre 1976 à 23 heures, le vent était à noeuds, visibilité au sol 10 Km, 2/8° à 600 mètres 7/8° à 1500 mètres. aucun lâcher de ballons sondes connu.

Le service radar de la B.A.N. de , l' B.D.F. , le relai T.D.F. de situé à 6 Km de la zone, ont été contactés, aucun de ces services n'a constaté de perturbations ou des variations anormales. -

-- E N Q U E T E --

Précédant à une enquête nous entendons:

M. L , R , qui relate les faits et donne une description précise de l'Objet (Pièce N° 5) -

- Mme L , Née L , G , qui conduisait la voiture, elle a été invitée par son mari à s'arrêter, elle a aperçu l'objet et la lumière sur la route (Pièce N° 6) -

- Mlle L , C , qui a aperçu la première l'engin (Pièce N°7)-

- M. L , J P , qui a également vu l'objet (Pièce N° 8) et qui nous remet le dessin qu'il a effectué (Pièce N°4)

- Mme C , T , qui a constaté le 19 Octobre 1976 un dérèglement de son poste de télévision, les mêmes faits de sont reproduits le 25 Octobre (Pièce N° 9) -

- M. B , M , qui a remarqué une lumière bizarre dans un champ devant son domicile le 18 Octobre (Pièce N° 10) --

Au cours de différents services nous avons contacté plusieurs personnes des villages voisins, aucune n'a aperçu le phénomène.

Le personnel de nuit de la station d'équarrissage de n'a rien remarqué d'anormal. Aucune manœuvre n'a eu lieu dans l'usine le 19 Octobre 1976 vers 23 heures 40. --

Nous avons également le service de nuit de l'abattoir ^{VU}
, situé non loin de la vallée du , les docteurs, et
toutes personnes susceptibles de se trouver dans le secteur au
moment des faits, aucun renseignements positif n'a été re-
cueilli. -

Fait et clos à

, le 2 Novembre 1976

GENDARMÉRIE NATIONALE

GROUPEMENT du

COMPAGNIE OU ESCA de

UNITÉ BRIGADE DE

P.V N° 1072 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE LI, R.

RÉFÉRENCES

CE JOUR 21 Octobre 1976, à 10 heures 30.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L. S. J, Adjudant, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, entendons:

M. L. R officier de la Marine Marchande, demeurant à

né le

, qui déclare:

--- Mardi 19 Octobre 1976 vers 23 heures 40, je rejoignais mon domicile à bord de mon véhicule automobile conduit par mon épouse. Mes enfants C ans et J P ans se trouvaient sur le siège arrière. Nous empruntions le CD de P à L

Le temps était clair mais nuageux. A hauteur du village de C nous a signalé qu'il y avait un engin éclairé au-dessus de la vallée du vers la station d'équarrissage. J'ai regardé dans cette direction et j'ai effectivement aperçu un engin lumineux. Nous avons continué à rouler sur quelques centaines de mètres, tout en regardant cet objet qui me paraissait anormal, aussi j'ai demandé à ma femme d'arrêter la voiture. On se trouvait à ce moment-là à hauteur du panneau indiquant le virage de

Je suis descendu de la voiture et je suis remonté vers jusqu'à hauteur de la maisonnette située en bordure de la route, endroit d'où je surplombais la vallée. J'ai pu bien observer l'engin qui était à environ 150 mètres du sol à 4 ou 500 mètres de la route de. Il avait une forme elliptique paraissant avoir la longueur et la forme d'une DS Citroën. Il braquait 2 faisceaux lumineux vers le sol en position oblique, l'origine lumineuse provenait de chaque extrémité de l'engin, qui était fixe. Je n'ai pas aperçu d'ailettes ni autres formes, il n'émettait aucun bruit. J'ai observé cet engin pendant 3 ou 4 minutes. Ma femme m'a appelé pour rejoindre la voiture parcequ'elle avait peur ainsi que les enfants.

Nous avons repris la route vers. Arrivés à mi-hauteur de la côte de, soit après avoir parcouru 300 mètres, l'engin que nous avons perdu de vue avec les arbres s'est à mon avis déplacé. J'ai aperçu une forte lumière jaune blafarde qui éclairait le flanc de la colline et la route, puis l'engin s'est élevé lentement vers la butte de soit le. Lorsqu'il s'est mis en mouvement les faisceaux lumineux se sont éteints, par contre des lumières de l'engin sont restées allumées. Il s'est éloigné parallèlement à la route, nous avons pu le suivre des yeux pratiquement jusqu'à l'entrée de l'agglomération soit sur 1 Km. environ Sa vitesse était à mon avis de l'ordre de 50 Km/H.

En s'éloignant il était à environ 200 à 300 mètres du niveau du sol

Je suis navigateur et j'ai l'habitude de voir et d'observer les avions et hélicoptères. Il ne peut y avoir de comparaison entre l'engin que j'ai vu et quelque chose que je connaisse.

Si de l'endroit où j'ai observé cet engin il ne peut y avoir de confusion avec l'éclairage de la station d'équarrissage de . Je connais très bien les lieux, il ne peut avoir de confusion entre la lumière d'une habitation, car l'engin s'est déplacé.

Une fois rentré à la maison, nous avons peu parlé de l'engin. Le lendemain matin, j'ai demandé à mes deux enfants de décrire à leur avis l'engin qu'en avait vu. Ils ont fait tous les deux le même dessin, qui correspond bien à ce que j'ai vu.

J'ai pensé qu'il pouvait s'agir d'un O.V.N.I, c'est pour cette raison que j'ai porté les faits à votre connaissance."

Le 21 Octobre 1974 à 11 heures 30. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

L'original.

GROUPEMENT

DU
XXXX

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

BRIGADE DE

P.V N° 1072 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

- Mme LI , G

RÉFÉRENCES

CE JOUR

21 Octobre 1976 à 11 heures 30

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L S , J , Adjudant, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons:

Mme L , née LI , G , sans profession, demeurant
, née le

à LA , qui déclare:

"" Mardi 19 Octobre 1976 vers 23 heures 40 je rejoignais mon domicile au volant de ma voiture. J'empruntais le CD. de à . Mon mari occupait le siège avnt droit, mes enfants se trouvaient sur la banquette arrière.

A hauteur du village de , C a dit: tiens il y a quelque chose de lumineux. Je lui ai répondu qu'il s'agissait certainement d'un avion. Elle a insisté, disant que c'était quelque chose d'anormal, J'étais occupée par la conduite et je ne voyais pas l'engin en question. A un moment donné mon mari qui regardait dans la direction donnée par C m'a demandé d'arrêter la voiture, qu'il voyait lui-même quelque chose d'anormal,

J'ai arrêté la voiture sur le milieu de la route dans la descente de . Mon mari est sorti. Je me suis penché et j'ai regardé vers la vallée du . J'ai vu une forme arrondie allongée qui éclairait le sol avec une lumière très forte avec des faisceaux dirigés en obliques vers le vallée. J'ai eu peur, j'ai appelé mon mari à plusieurs reprises pour qu'il rejoigne la voiture.

Nous avons repris la route vers , en montant le versant de la côte de , j'ai aperçu un faisceau lumineux qui éclairait le flanc de la colline et la route comme si une voiture fortement éclairée allait s'engager, or a cet endroit il n'y a pas de route. C'est alors que j'ai revu l'engin qui se déplaçait vers et avec ses faisceaux émettait la lumière décrite ci-dessus. En s'éloignant les faisceaux se sont éteints et l'engin s'est élevé doucement pour s'éloigner vers la butte de

Je n'ai jamais vu un objet de ce genre et je ne peux le comparer avec aucun autre objet. J'ai eu peur, j'ai très mal dormé dans la nuit, mais depuis je n'ai ressenti d'un fait anormal.""

Le 21/10/1976 à 12 heures 10. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer/ y ajouter ou à y retrancher

(A signé au carnet de déclarations)

L/S.P.J.

GROUPEMENT du

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ BRIGADE

P.V N° 1072 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

- O V N I -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE L , c

RÉFÉRENCES

CE JOUR

22 Octobre 1976 à 10 heures 30.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L S , J , Adjudant, O.M.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, entendons:

L , Cl , écolière, demeurant à
, née à , qui déclare:

" Mardi soir, 19 Octobre 1976 je revenais à mon domicile dans la voiture de mes parents conduite par ma mère. J'occupais le siège arrière droit du véhicule. Je regardais la vallée du . Brusquement j'ai aperçu une forme lumineuse bizarre. J'en ai fait part à mes parents. Ma mère m'a dit c'est un avion. J'ai insisté leur affirmant qu'il s'agissait de quelques choses anormale. Mon père qui était sur le siège avant droit a demandé à ma mère d'arrêter la voiture. Il est sorti sur la route, je suis restée à l'intérieur.

Lorsque le véhicule était à l'arrêt j'ai pu observer cet engin qui avait la forme d'un ellipse avec un faisceau lumineux à chaque extrémité.

Peu après avoir repris la route en montant la côte de une lumière bizarre a éclairé la colline et la route. J'ai revu l'engin avec ses faisceaux lumineux. Il s'est éloigné en éteignant ses lumières. Il s'est dirigé vers et la Butte de

J'ai eu peur en rentrant à la maison, mes parents ont peu parler, ils paraissaient inquiets. Mercredi matin mon père m'a demandé de décrire ce que j'avais vu, j'ai fait un dessin qui était comme mon frère J a fait.

Je ne sais pas de quel objet il s'agit mais je n'ai jamais vu un engin de ce genre. ""

Le 22 Octobre 1976 à 11 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

L&O.A.A.

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

BRIGADE E

P.V N° 1072 / 19 76

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

- O V N I -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

- L , J P

RÉFÉRENCES

CE JOUR 26 Octobre 1976, à 11 heures.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L. S. , J. , Adjudant, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons:

L. S. , J. P. , écolier, demeurant
à , né le à , qui déclare:

" Mardi 19 Octobre 1976 en revenant de dans le véhicule de mes parents je commençais à m'endormir, lorsque j'ai entendu ma soeur dire qu'il y avait une lumière bizarre. Peu de temps après mon papa a demandé à maman qui conduisait d'arrêter la voiture. Papa est descendu. J'ai regardé par la glace et j'ai vu au-dessus de la vallée un objet rond allongé qui éclairait avec des phares placés à chaque bout. La lumière était bizarre et venait en pointe vers la terre. Cet objet ne bougeait pas. J'ai appelé mon père pour qu'il revienne à la voiture car j'avais peur.

Une fois reparti avant la route a été éclairée avec la même lumière. J'ai revu l'objet qui après avoir éteint ses phares s'est élevé vers la côte de .

Le lendemain matin mon père m'a demandé de faire un dessin de ce que j'avais vu. C'est ce dessin que je vous ai remis, le 20 octobre. Je n'ai jamais vu un objet de ce genre. "

Le 26 Octobre 1976 à 11 heures 30. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

L'O. P. J.

GROUPEMENT du

COMPAGNIE OU ESCADRON
XXXXXX

de

UNITE
BRIGADE DE

P.V N° 1072 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE L

-OVNI

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE B , N

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Novembre 1976, à 11 heures

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L S , J , Adjudant, O[P.J.]

16 à 19 et 75

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons:

M. BI , N , écolier, demeurant
- né le à , qui déclare:

--- Lundi 18 Octobre 1976 vers minuit je me suis levé pour aller au W.C. J'ai été surpris de la clarté qui existait. Je suis sorti devant la maison, l'éclairage public était éteint mais une lumière éblouissante éclairait le champ devant mon domicile.

Il s'agissait d'une lumière claire et vive. Elle éclairait le champ mais je n'ai pu déterminer l'origine de cette clarté. Je n'ai pas regardé le ciel. J'ai observé ce phénomène pendant une minute environ, puis je suis rentré chez moi.

Mercredi 20 Octobre j'ai appris qu'un OVNI avait été aperçu par la famille L . J'ai parlé à mes parents de la lumière anormale que j'avais aperçu le 18 Octobre, sans pouvoir dire s'il y a une relation entre cette lumière et les observations de la famille L .

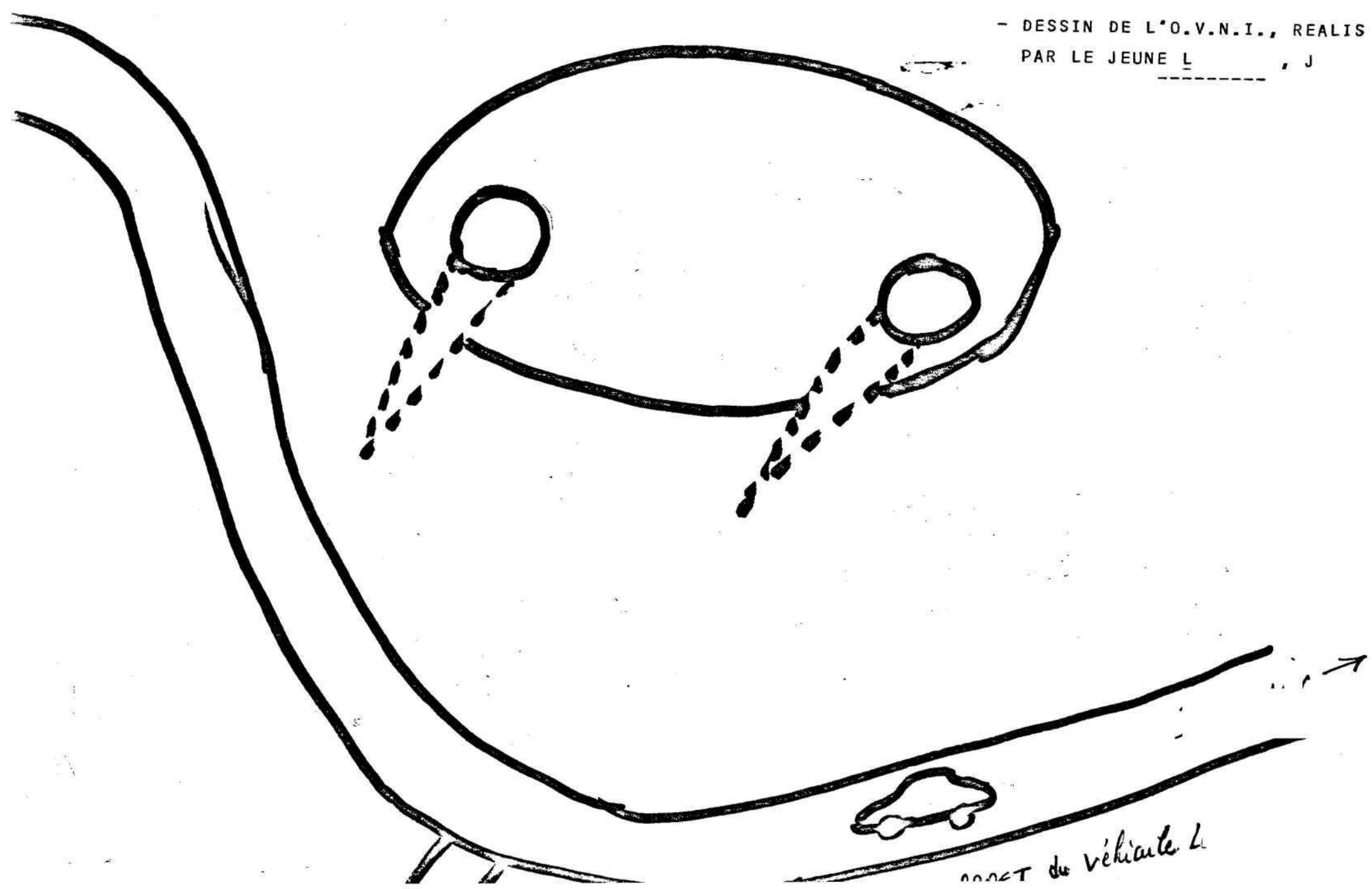
S.I.: Il m'est impossible de dire d'où venait la lumière que j'ai aperçu. C'est la première fois que je vois une telle chose. ----

Le 1/11/ 1976 à 11 heures 15. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter à y retrancher .

(A signé au carnet de déclarations.)

L'O.P.J.

- DESSIN DE L'O.V.N.I., REALIS
PAR LE JEUNE L _____, J



dessin du véhicule L

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DU

COMPAGNIE OU SECTION

de

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 1072 / 1976

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Mme C

, T

RÉFÉRENCES

CE JOUR 27 Octobre 1976 à 14 heures 30.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

L. S. J., Adjudant, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Mme C, née L. F. T, cultivatrice, demeurant au
en , née le à
qui déclare:

" J'habite sur le versant de la vallée du à 200 mètres
environ de la station d'équarissage de

Mardi 19 Octobre 1976 vers 23 heures 30, alors que je regardais
la télévision mon poste s'est dérégulé. L'écran présentait des rayures
et l'image était déformée. J'ai éteint mon téléviseur, j'ai
pensé que cela provenait de la cloture électrique ou du congélateur

J'ai appris le lendemain que la famille L avait vu un
engin inconnu au-dessus de la station d'équarissage. J'ignore s'il
y a une relation entre le dérèglement de mon téléviseur et le vol
de cet engin.

Je dois toutefois préciser que lundi 25 Octobre vers 22 h 45
mon poste s'est à nouveau dérégulé. Je suis sortie et j'ai constaté
que des véhicules étaient en mouvement à la station d'équarisse-
sage. Il est possible que le dérèglement de mon poste de télévi-
sion peut provenir de parasites provenant de puissants engins qui
travaillent de nuit dans cette usine. Par ailleurs je n'ai rien
constaté d'anormal. "




Le 27 Octobre 1976 à 15 heures. Lecture faite par moi de la
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y
ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

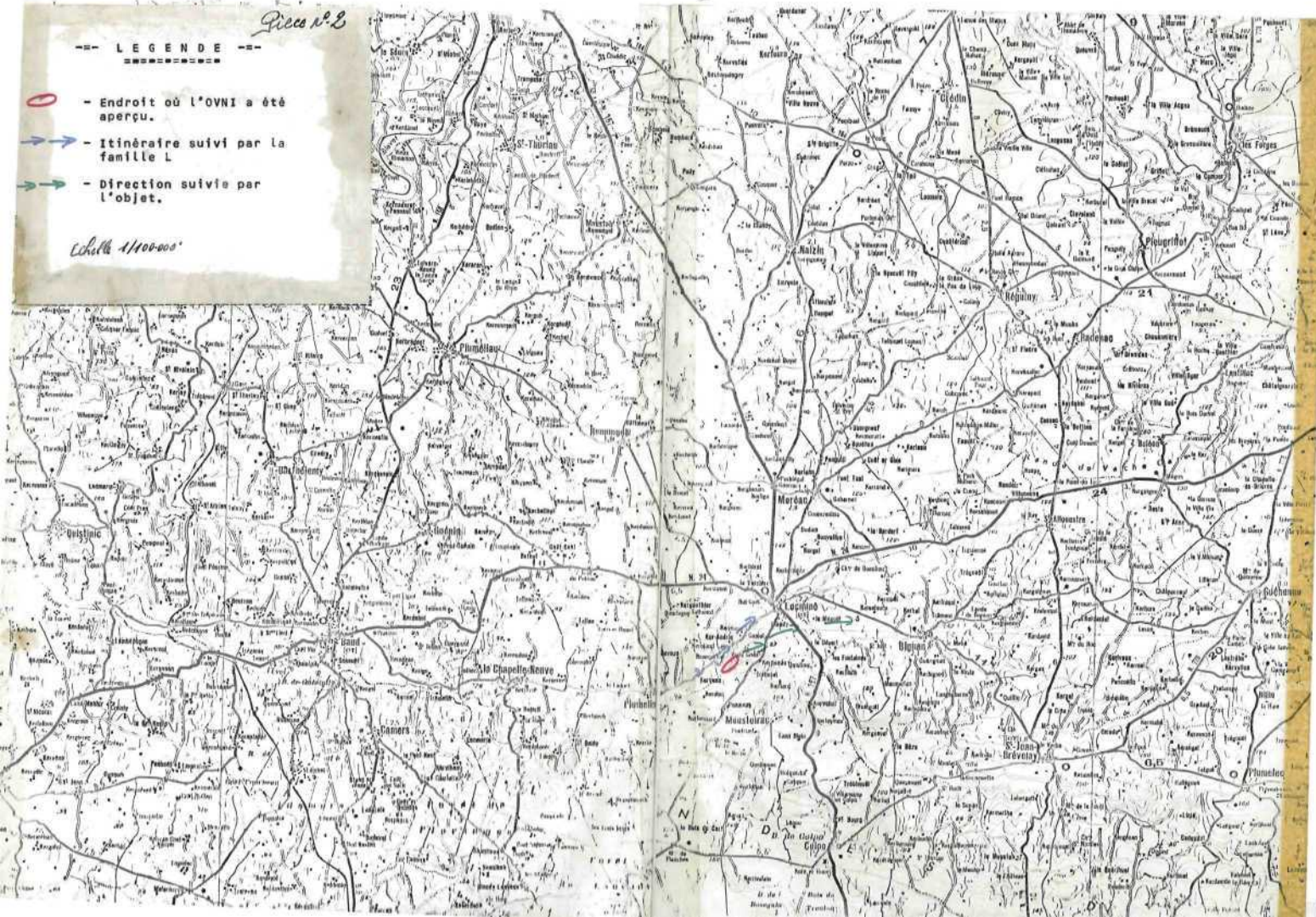
i.n.a.

Feuille n° 2

--- LEGENDE ---

-  - Endroit où l'OVNI a été aperçu.
-  - Itinéraire suivi par la famille L
-  - Direction suivie par l'objet.

Echelle 1/100000



CLICHE N° 1



X Endroit d'ou M. L. a vu l'O.V.M.I.. Il se trouvait alors descendu de son véhicule.-
 -D'après M. L. l'OVMI survolait la ligne de Crête à hauteur du chateau d'eau que l'on distingue au fond. Il se déplaçait du chateau vers la gauche.

CLICHE N° 2



X Emplacement d'arrêt du véhicule l. Cet emplacement est distant de 100 mètres du cliché 1.

O Position de l'OVMI vu par la famille l.

CLICHE 3



X Vue de l'emplacement ou se trouvait le véhicule l. lorsque un éclairage a été vu scintillant un calvaire/
 O-Calvaire.



-Vue rapprochée du calvaire qui d'après Monsieur L s'est trouvé éclairé.-

-La station d'équarrissage se trouve à droite du hangar figurant sur la partie droite de la vue.-

CLICHE N° 5



- Station équarrissage.

CLICHE N° 6



-Vue de l'habitation C (témoin ayant eu des troubles sur son poste de télévision)

-La station d'équarrissage se situe à gauche de la prise de vue derrière les arbres.-